



**25-09-203 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant le stationnement et la circulation – Route des Puymains  
Rue des Genêts  
Travaux sur réseau d'eaux usées

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise [Atlantique Réhabilitation, 04 rue des frères Lumières, 44210 HERIC](#),

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation route des Puymains - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise ci-dessus désignée, de procéder à des travaux sur le réseau d'eaux usées, à compter du 29/09/2025,

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *Route des Puymains, rue des genêts à compter du 29/09/2025 et ce pour une durée de 15 jours*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront REGLEMENTES :  
La circulation sera alternée par panneaux.  
Le stationnement sera interdit à tout type de véhicule
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire et de la déviation seront assurées par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
Le Pétitionnaire  
Les Services Techniques  
La Police Municipale  
Les archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 25/09/2025

Le Maire Yves Blanchard